

La mission de Jeanne d'Arc

par

Alfred NETTEMENT

I.

Bien avant le dix-neuvième siècle, on s'était occupé de Jeanne d'Arc, et cette noble et virgine figure a, de tout temps, produit une impression profonde sur ceux qui l'ont sérieusement étudiée. Soit qu'on la voie au foyer domestique de Jacques d'Arc, son père, et d'isabelle Romée, sa mère, ou qu'on la suive dans ses efforts pour faire reconnaître sa mission par les lieutenants de Charles VII et par Charles VII lui-même, puis pendant sa lutte héroïque sous les murs d'Orléans, à la prise de Jargeau, Meun, Baugency, à la bataille de Patay, pendant tout le cours de sa marche victorieuse vers Reims, et, quand son étendard a été au triomphe après avoir été à la peine, dans cette triste période où elle combat avec le même courage, sans être soutenue par la même inspiration, et sans obtenir le même succès, enfin dans ses dernières épreuves, prisonnière des Bourguignons qui la livrent aux Anglais, accusée devant l'odieux tribunal de Rouen, insultée, condamnée au feu, brûlée, – on éprouve pour cette

admirable fille, pour cette grande chrétienne, pour cette bonne Française, le même sentiment d'enthousiasme, de reconnaissance et de respect.

On peut citer, parmi les premiers écrivains qui, au quinzième siècle, conservèrent à la postérité des documents sur Jeanne d'Arc, un héraut d'armes, Jacques le Bouvier ; un moine de Saint-Denis, Jean Chartier, historiographe de France ; un conseiller de Charles VII, Guillaume Cousinot ; un écuyer du duc d'Alençon, Perceval de Cagny ; un évêque normand, Thomas Basin ; un pape, Æneas Sylvius. Au seizième siècle, il faut rappeler Pasquier ; puis les magistrats d'Orléans, qui firent imprimer les relations du siège. Au dix-septième siècle, les frères Godefroy ; plusieurs descendants de la famille de la Pucelle, jaloux de perpétuer la mémoire de la libératrice de la France ; enfin Edmond Richer, dont le travail demeura manuscrit faute d'une personne qui voulût fournir son argent comme Richer donnait son temps et son labeur. Au dix-huitième siècle, à l'encontre de Voltaire qui fut cruellement puni d'avoir haï la religion, puisque ce fut cette haine fanatique qui le porta à insulter sur son bûcher Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, dans un ouvrage qui « semble avoir été écrit par le laquais d'un athée », – c'est ainsi qu'il en parle lui-même¹ pour cacher sa honteuse paternité, – Lenglet du Fresnoy, converti par l'étude des documents, composa un livre dont l'intention est bonne, malgré son titre et sa prétention de tout expliquer par des raisons humaines, *l'Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État*. Après lui, un ancien ministre de Louis XV, M. de l'Averdy, appliquant ses connaissances et ses habitudes de légiste à ce sujet, fit faire un grand pas à l'étude sérieuse de la vie et du procès de Jeanne d'Arc.

Malgré ces efforts honorables, on peut dire que c'est dans le dix-neuvième siècle que commencent les travaux décisifs destinés à éclairer cette grande question. La Restauration en donna le signal, et cette date n'a rien de fortuit. La révolution, cette fille de Voltaire, avait eu le malheur insigne de renverser à Orléans la statue de Jeanne d'Arc : on ne pouvait donc attendre que, sous son influence, les esprits se porteraient vers l'étude de la vie de la vierge de Domrémy.

Jeanne d'Arc avait été trop chrétienne et trop royaliste pour que les sectateurs de la déesse Raison et les meurtriers de Louis XVI la louassent d'avoir été Française. L'Empire, qui vint après, voulait se suffire à lui-même. Une des prétentions de Napoléon, comme on le voit dans une lettre de lui citée par M. Sainte-Beuve dans la vie de M. de Fontanes, c'était de

faire commencer la France avec l'Empire. Cependant, il est juste de ne pas l'oublier, les Orléanais ayant ouvert une souscription en 1803, pour élever une statue à Jeanne d'Arc, ne demandèrent pas en vain au premier consul Bonaparte l'autorisation nécessaire. Le mal que les Anglais avaient fait à l'héroïne fut une recommandation pour elle auprès du premier Consul, qui ne leur voulait pas du bien. Quand la Restauration fit son avènement, il y eut un essor général dans toutes les sphères intellectuelles. Parmi toutes les libertés qu'elle rapportait se trouva celle de l'histoire.

En outre, il faut le dire, les événements si imprévus et si manifestement providentiels qui, après tant d'années, ramenèrent en France et sur le trône la race des Bourbons, disposaient les intelligences, par suite de cette analogie qui est une des lois de l'esprit humain, à s'occuper d'une époque de l'histoire où le doigt de Dieu avait laissé son empreinte d'une manière si visible. La Restauration du dix-neuvième siècle faisait songer à celle du quinzième. Enfin, c'était le drapeau de Jeanne d'Arc qui, en reparaissant, affranchissait encore une fois la France de l'invasion. Ceux qui se souviennent des émotions de ce temps, qui n'ont point oublié l'expression d'enthousiasme avec laquelle Benjamin Constant lui-même salua le drapeau blanc dans son livre sur l'Esprit de conquête et d'usurpation, et qui connaissent l'influence que l'atmosphère générale d'une époque exerce sur les esprits, ne s'étonneront pas que la Restauration ait donné une vive impulsion aux recherches et aux études historiques sur Jeanne d'Arc. Charles VII, sacré à Reims, redevenait presque un sujet de circonstance. La bannière des fleurs de lys semblait une fois encore relevée par la Providence, pour préserver la France contre la conquête et le morcellement.

Aussi, sous la Restauration, des honneurs publics sont rendus à cette grande mémoire. Un pauvre vigneron, Gérardin, qui prenait dans l'intitulé d'un acte la qualité de « dragon au service de France, retraité pour causes de blessures reçues à la défense du territoire français », refuse de vendre à un Prussien, au prix de 6,000 fr., la maison de Domrémy, qu'on croit avoir été habitée par Jeanne d'Arc, et la vend 2,500 fr. au département des Vosges. Louis XVIII récompensa par la croix d'honneur ce trait de désintéressement patriotique, fonda une école à Domrémy, auprès de la maison désormais historique, et fit les frais d'un monument et d'un buste en l'honneur de la vierge chrétienne qui avait

maintenu les fleurs de lys sur le trône. Plus de quinze mille personnes assistèrent à la fête d'inauguration, qui eut lieu le 10 septembre 1820.

Dans la littérature, l'impulsion est la même.

On voit, dès 1817, M. Lebrun de Charmettes et M. Berryat Saint-Prix consacrer deux ouvrages consciencieux et d'une haute importance à Jeanne d'Arc. M. Lebrun de Charmettes écrit son histoire en quatre volumes. M. Berryat Saint-Prix fixe d'une manière précise l'itinéraire de Jeanne d'Arc, et dessine sa physionomie historique dans une étude remarquable. En même temps, trois poètes, Casimir Delavigne, dans ses premières Messéniennes, d'Avrigny et Soumet dans deux tragédies, abordent cet admirable sujet, qui tient à la fois de l'idylle, de l'épopée et du drame. M. Jollois, ingénieur en chef, commence, dès 1821, à profiter de son séjour dans les Vosges et le Loiret, pour réunir des documents de tout genre, et en particulier des renseignements de topographie historique sur l'histoire de Jeanne d'Arc. Le mouvement est donné, il ne s'arrêtera plus. Tous ces efforts, tous ces travaux seront coordonnés, complétés, mis en valeur, vivifiés, quelques années plus tard, par un historien qui devait depuis tomber dans de graves erreurs, mais qui, à la fois érudit et poète, capable d'approfondir tous les textes, de pâlir sur les chroniques, de dépouiller le procès de condamnation et le procès de révision, et en même temps d'évoquer la figure de Jeanne d'Arc par ce don d'intuition historique qu'il a souvent à un si haut degré, a consacré les plus belles pages de son *Histoire de France* à raconter la mission, les exploits, le martyre de Jeanne d'Arc. Nous avons nommé M. Michelet.

Après M. Michelet, vient M. Quicherat. M. Quicherat, c'est le contrôle sévère, la critique savante, l'analyse infatigable qui veut tout voir, tout peser, tout comparer, tout juger. Il y a dans les travaux de M. Quicherat deux parties distinctes, l'exposition des documents et le système. L'exposition des documents est un service inestimable rendu aux sciences historiques. Grâce à M. Quicherat, on possède les deux *Procès*, suivis de titres et de témoignages, de pièces de toute nature, classés avec un ordre intelligent et lumineux. Le savant professeur de l'École des Chartes a écrit en outre une *Relation du Siège d'Orléans*, avec une grande exactitude de détails, une clarté et une sobriété pittoresque de style. Enfin, sous le titre de *Nouveaux Aperçus*, il a consigné ses idées sur l'époque. C'est là qu'au milieu de pensées ingénieuses et vraies, apparaît l'esprit de système. Le système de M. Quicherat consiste à vouloir établir, à côté de l'iniquité du procès de Jeanne d'Arc, la légalité de la procédure.

On n'a point oublié qu'il y eut une tentative analogue faite à l'occasion d'un procès plus inexpiable encore, celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Un écrivain juif, M. Salvador, entreprit de prouver que si l'arrêt avait été inique, du moins avait-il été légal, et M. Dupin prit la plume pour établir l'illégalité du déicide. Nous n'aimons guère ces jeux d'escrime de la science. Il ne faudrait pas beaucoup de thèses de ce genre pour déshonorer la loi qui, si elle était complice de pareils crimes, perdrait bientôt le peu de respect qu'on lui porte encore. M. Quicherat a l'intention d'établir que, dans le procès de Jeanne d'Arc, on a suivi pied à pied la procédure de l'inquisition, et qu'ainsi cette procédure a été admise en France. Malgré le talent de l'argumentateur, la gageure contre l'évidence est trop forte. Il y a sans doute, dans le procès de Jeanne d'Arc, le désir continu de cacher le crime sous les livrées de la légalité ; mais à chaque instant la violence et la vengeance anglaise dérangent ce calcul. Le fil de cette légalité hypocrite est continuellement brisé et n'est maladroitement renoué que pour être brisé de nouveau. Il n'y a point de supplice légal là où le parti pris du meurtre transpire à chaque pas.

Les grands travaux de M. Quicherat devaient naturellement appeler l'attention des écrivains qui s'occupent de l'histoire générale, et c'est à ces travaux qu'il faut attribuer la tentative de M. Henri Martin, dans la quatrième édition de son *Histoire de France*², pour mettre en relief la figure de Jeanne d'Arc. Il arrivait à une époque favorable pour employer les matériaux réunis par tant de studieuses mains. En effet, tandis que M. Quicherat publiait tous les documents qui peuvent éclairer les faits principaux de cette histoire, d'autres érudits s'attachaient à approfondir des points spéciaux. Non-seulement MM. Petitot, Buchon, Michaud et Poujoulat avaient publié leurs intéressantes collections, M. Walkenaër sa notice, mais d'autres écrivains choisissaient dans l'histoire de ce temps des faits de détails sur lesquels ils s'efforçaient de porter le flambeau d'une scrupuleuse critique. C'est l'origine de Jeanne d'Arc qu'il s'agit de constater : était-elle Champenoise ou Lorraine ? C'est l'orthographe de son nom qu'il s'agit de fixer ; est-ce Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc qu'il faut écrire ? C'est l'authenticité des armures qu'on montre comme lui ayant appartenu qu'il s'agit de vérifier. MM. Chéruel, de Haldat, Lepage et un grand nombre d'autres savants ont étudié ces diverses questions. Des polémiques se sont élevées entre MM. Lepage et Vallet de Viriville d'une part, et M. Athanase Renard de l'autre. M. Renard, à la fois antiquaire, érudit et poète, et par-dessus tout rempli d'un enthousiasme

passionné pour Jeanne d'Arc, a consacré à l'héroïne un livre moitié prose et moitié vers, où l'on trouve des idées élevées, des sentiments généreux et surtout des recherches consciencieuses et utiles, et une appréciation raisonnée et raisonnable du règne de Charles VII. L'épigraphe du livre de M. Renard indique d'une manière heureuse le sens général de son travail : *Gesta Dei per puellam*. Oui, c'est Dieu qui agit par les mains de cette jeune fille. Si vous ôtez cette intervention divine, les grandes choses accomplies par Jeanne d'Arc deviennent inexplicables. S'il n'y a eu qu'un rôle joué, au lieu d'une mission accomplie, il faut renoncer à comprendre cette époque de notre histoire. C'est la thèse qu'a développée avec beaucoup de force M. de Beaucourt dans une vive polémique où il a surtout pris à partie M. Henri Martin ³.

Nous sommes ainsi conduits au problème que nous allons entreprendre de résoudre : Jeanne d'Arc a-t-elle rempli une mission surnaturelle, ou a-t-elle agi sans mission ? Si elle a eu une mission, quelle était cette mission ? Où a-t-elle commencé ? où a-t-elle fini ? Peut-ou répondre aux objections tirées de certaines circonstances de la vie de Jeanne d'Arc pour infirmer la réalité de sa mission ?

II.

Nous nous trouvons ici en présence du rationalisme qui, de nos jours, a diminué les lumières de tant de brillants esprits. Au fond du rationalisme, il y a une pensée d'orgueil : « Pourquoi croirais-je que Dieu s'est communiqué à d'autres d'une manière plus directe, plus intime qu'à moi-même ? C'est par les lumières de ma raison qu'il me parle ; donc il ne peut parler aux hommes que par les lumières de leur raison. » On n'a point oublié la déconvenue de ce grand poète qui, s'étant agenouillé sur le Calvaire, demanda superbement à Notre Seigneur de se mettre en communication directe avec lui, et qui, n'ayant pas, comme de raison, obtenu ce que Dieu accorde quelquefois aux humbles, jamais aux superbes, se releva incrédule. Le rationalisme, qu'il ne faut pas confondre avec la raison dont il est l'abus, n'est pas toujours aussi naïf, mais il est toujours aussi orgueilleux. Il ne veut pas permettre à l'action de la Providence de s'étendre au-delà de l'ouverture de son compas. Il dispute avec Dieu sur les moyens qu'il emploie. C'est le grain de sable qui dit à l'océan de puissance, de sagesse et d'amour : « Tu n'iras pas plus loin. » Il

y a donc dans l'histoire de Jeanne d'Arc une pierre d'achoppement pour le rationalisme.

Nous avons d'abord ici affaire aux écrivains rationalistes qui nient la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc, parce qu'ils n'admettent le surnaturel nulle part. Pour discuter contre des esprits de cette trempe, la marche que nous avons à suivre est indiquée : nous comparerons la solution qu'ils proposent à la solution qu'ils repoussent, et nous verrons si, aux yeux mêmes de la raison, seul juge qu'ils consentent à accepter, leur solution est admissible, si elle explique ce qu'elle est destinée à expliquer.

Nous nous trouvons ensuite en face d'un second genre, nous ne disons pas d'adversaires, mais de contradicteurs, ce sont ceux qui, comme M. de Carné dans la *Revue des Deux-Mondes* ⁴, MM. Lafontaine et Abel Desjardins, dans leurs *Vies de Jeanne d'Arc* ⁵, M. Wallon dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* ⁶, M. Trognon, dans son *Histoire de France* ⁷, adoptent tous plus ou moins cette opinion nouvelle, mise en avant pour la première fois par M. Quicherat, à savoir que « Jeanne d'Arc n'accomplit qu'à moitié la mission dont elle se croyait investie d'en haut ⁸ ». Selon M. Quicherat, l'obstacle qui l'a empêchée de remplir complètement sa mission s'est rencontré dans le mauvais vouloir de Charles VII, qui lui a ôté les moyens de prendre Paris, c'est-à-dire qui s'est mis d'accord avec les Anglais pour se fermer à lui-même l'entrée de sa capitale. Je n'insiste pas pour le moment sur l'étrangeté de cette assertion ; je me contenterai de faire observer que les écrivains catholiques qui se sont laissés entraîner sur la pente de cette thèse ne se sont pas aperçus d'une chose : en admettant que Jeanne d'Arc a été trompée sur une partie de sa mission par les voix auxquelles elle obéissait, ils ont admis que sa mission tout entière n'avait rien de surnaturel. Dieu ne trompe pas, et Dieu peut tout ce qu'il veut. Si Jeanne d'Arc a été trompée par ses voix, ce n'est pas Dieu qui lui parlait par l'intermédiaire de ces voix. Si Jeanne d'Arc a échoué dans une partie de la mission que ces voix lui assignaient, elle n'était pas l'instrument de la volonté de Dieu, car on nous accordera que ce n'est pas la volonté de Charles VII qui aurait pu entraver la volonté divine. La concession que font quelques écrivains catholiques à l'opinion nouvelle de M. Quicherat nous conduirait donc à accepter l'explication des rationalistes, et si cette explication est, comme nous allons le prouver, inadmissible, il ne restera plus qu'à renoncer à comprendre cette page de

notre histoire, et à déclarer une fois pour toute que l'épisode de Jeanne d'Arc est historiquement inexplicable.

Pour les contemporains qui assistèrent à l'évènement, le surnaturel de l'action de Jeanne d'Arc ne fut pas un instant douteux. Les royalistes français y virent l'empreinte du doigt de Dieu, *digitus Dei hic est* ; les Anglais y virent la griffe du diable. C'est une fille divinement inspirée, dirent les uns ; c'est une sorcière, répondirent les autres, et, pour appuyer leur opinion, ils la brûlèrent comme coupable de sorcellerie.

Il n'entra dans l'idée de personne que Jeanne d'Arc eût pu faire naturellement toutes les merveilles qu'elle fit. Les siècles qui suivirent crurent également à la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc ; seulement l'explication haineuse des Anglais tomba avec l'intérêt et la colère qui l'avaient dictée. Il n'y eut plus qu'une opinion, c'est que Jeanne d'Arc avait rempli une mission que Dieu lui avait donnée, et tout le monde admit avec l'illustre Gerson que Dieu, qui a fait des miracles pour sauver un homme, a pu en faire pour sauver un peuple auquel il a assigné un si grand rôle dans les destinées de l'humanité : *Gesta Dei per Francos*. Il n'y a donc que notre siècle qui se soit séparé de la tradition nationale sur ce point.

Loin de moi de blâmer les recherches historiques et le contrôle sévère auquel, de nos jours, on soumet les faits et les idées en histoire. Mais il me sera permis de signaler un défaut d'une fraction considérable de l'école historique de notre temps. Cette fraction est décidée d'avance à découvrir le passé. Elle n'admet pas qu'on ait pu le connaître et le comprendre avant elle. Elle est venue et la lumière s'est faite. Augustin Thierry lui-même à ses débuts n'était pas à l'abri de cette manie, et ce ne fut qu'en approfondissant ses études que ce grand esprit se rasséra et échappa peu à peu au désir effréné d'innover partout et toujours en histoire.

III.

Rappelons sommairement les faits tels qu'ils ressortent des documents contemporains, et surtout du procès de Rouen et du procès de révision. La France, comme le dit une chronique, était au plus petit point. L'Anglais, allié du Bourguignon, était maître de la plus grande partie du royaume. Il régnait à Paris et assiégeait Orléans, ce dernier boulevard

des pays d'outre-Loire. Toute espérance de sauver la ville paraissait évanouie depuis la défaite de Rouvray, en Beauce, connue sous le nom de journée des Harengs, et la plus grande partie de ses défenseurs, le comte de Clermont avec ses deux mille hommes, l'amiral de France, le chancelier de France, l'archevêque de Reims, avaient quitté cette ville qu'on regardait déjà comme une ville perdue. Il fallait, tout le monde le disait, un miracle pour sauver Orléans d'abord, la monarchie française ensuite.

Voici le fait qui eut lieu.

Entre la Lorraine des Vosges et celle des plaines, entre la Lorraine et la Champagne, est situé le village de Domrémy. Dans ce village habitait, chez son père, Jacques d'Arc le laboureur, mari d'Isabelle Romée, une jeune fille, troisième enfant née de leur mariage, et qui reçut au baptême le nom de Jeanne. Elle ne savait ni lire ni écrire, mais elle avait reçu de sa mère une éducation profondément religieuse, et elle savait coudre et filer aussi bien que femme de France ⁹. Elle était d'une piété exemplaire, elle allait volontiers à l'église et approchait souvent des Sacrements, elle soignait les malades et donnait aux pauvres ¹⁰. Elle tenait tant à connaître l'heure des offices qu'après avoir reproché au sonneur de cloches de Domrémy son inexactitude à remplir ses fonctions, elle lui promit de le gratifier de quelques pièces de monnaie s'il était plus exact à l'avenir ¹¹. C'était une excellente créature, soumise à ses parents et qui aimait tendrement ses amies ; elle avait la réserve de son sexe et s'intimidait facilement ¹².

Jeanne venait d'atteindre sa treizième année lorsqu'elle eut une vision. Elle vit une éblouissante lumière du sein de laquelle sortit une voix : « Jeanne, sois bonne et sage enfant et va souvent à l'église. » Le sentiment qu'elle éprouva fut celui d'une grande peur ¹³. Pendant cinq ans les visions se succèdent en se précisant. Dès la seconde fois, elle voit saint Michel, accompagné d'une troupe d'anges, qui lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France et tu feras lever le siège d'Orléans. Tu iras trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister ¹⁴. » Mais loin d'être tentée par ce rôle extraordinaire, Jeanne répond avec terreur : « Je ne suis qu'une pauvre fille ; je ne saurais chevaucher ni conduire des hommes d'armes. » Le sentiment dont Jeanne resta remplie après cette apparition fut celui d'une douloureuse tristesse. Elle était tout en larmes. Ainsi, loin d'aller au-devant de sa mission, elle

se débat contre cette mission. Elle essaye de ne pas y croire, elle le dit elle-même : « Elle fist grant double se c'estoit saint Michiel... À la première fois, elle estoit jeune enfant et oult paour de ce : depuis lui enseigna et monstra tant, qu'elle creust fermement que c'estoit il... Sur toutes choses il luy disoit qu'elle fust bonne enfant et que Dieu luy aideroit ; et lui racontet l'ange la pitié qui estoit au royaume de France ¹⁵. » Sainte Catherine et sainte Marguerite, annoncées par l'ange, viennent visiter à leur tour la jeune fille ; elle s'habituaît peu à peu à cette compagnie céleste, à ce point que lorsqu'elle voyait partir ses visiteurs d'en haut, elle ne pouvait retenir ses larmes : « J'aurais bien voulu, disait-elle dans son interrogatoire, que les anges m'eussent emportée ¹⁶. »

Ces apparitions, ces avertissements surnaturels s'étaient renouvelés pendant quatre ans. Dans la cinquième année, ils deviennent beaucoup plus fréquents et beaucoup plus pressants : « Les voix lui disaient deux ou trois fois par semaine qu'elle partît et vînt en France ¹⁷. » C'est qu'en ce temps la situation de la France était devenue plus pressante que jamais.

Elle est décidée enfin à obéir ; mais après avoir eu à lutter contre elle-même, contre le sentiment de son impuissance personnelle, contre sa timidité de jeune fille, elle va avoir à lutter contre l'opposition opiniâtre de sa famille.

Cette opposition fut opiniâtre à ce point que son père, qui soupçonnait son dessein, dit un jour aux frères de la jeune fille : « Se je cuidoye que la chose advensit que j'ay songié d'elle, je vouldroye que la noyessies, et se vous ne le faisies, je la noieroye moy-mesme ¹⁸. » Sa famille fit plus que lui prescrire de renoncer à son projet, elle lui suscita un obstacle. Un jeune homme, d'accord avec le père, la cita devant l'official de Toul ; il affirma qu'étant enfant elle lui avait promis mariage. On croyait dans sa famille que, timide comme Jeanne l'était, elle n'oserait paraître devant le tribunal. Mais Jeanne n'était plus timide depuis qu'elle avait cédé à la volonté de Dieu qui parlait par ses voix. Elles lui dirent d'aller hardiment à Toul, et qu'elle gagnerait son procès ; Jeanne y alla, déclara sous la foi du serment qu'elle n'avait rien promis et gagna sa cause. À son retour, elle alla passer quelques jours chez un de ses oncles, Durand Laxart, qui demeurait dans un village situé entre Domrémy et Vaucouleurs. Elle le pria, à défaut de son père inflexiblement opposé à sa mission, de l'accompagner à Vaucouleurs, parce qu'il fallait qu'elle demandât à

Robert de Baudricourt de la faire conduire à Monseigneur le Dauphin, « qu'elle devait faire couronner à Reims ». Elle conquist à sa mission cet oncle, qui crut cependant plus convenable de se rendre d'abord seul à Vaucouleurs afin de pressentir le capitaine. Celui-ci reçut rudement le paysan, et lui conseilla de bien souffleter sa nièce et de la reconduire auprès de sa famille ¹⁹. Jeanne, loin de se décourager, obtint de son oncle qu'il la conduirait chez cet homme qui avait accueilli avec tant de grossièreté sa première ouverture. Elle se rendit, avec les pauvres habits de couleur rouge que portaient les paysannes de ce temps ²⁰, chez ce rude capitaine. Trois fois, elle fut repoussée ; trois fois, elle revint à la charge. Elle lui dit avec un ton d'autorité singulier chez une jeune fille, plus étrange encore chez Jeanne, qui avait montré une grande timidité jusque-là : « qu'elle venait vers lui de la part de son Seigneur pour qu'il mandât au Dauphin de se bien maintenir, et qu'il n'assignât point de bataille à ses ennemis parce que Dieu lui donnerait secours dans la micarême... » ; elle ajoutait qu'elle le mènerait sacrer. Mener sacrer Charles VII à Reims quand Orléans, qui couvrait les provinces d'outre-Loire, était au moment de tomber dans les mains des Anglais, pour tout autre qu'une personne devant laquelle l'avenir s'éclairait d'une lumière surnaturelle, un pareil langage eût été une amère dérision. Baudricourt la crut possédée du démon, et fit venir un prêtre qui, déployant son étole, adjura Jeanne de s'éloigner si elle était l'instrument du mauvais esprit ²¹. De tout côté on accourait pour voir la fille inspirée. Un jeune bourgeois qui exerçait un office royal à Vaucouleurs, Jean de Novelompont, plus tard anobli pour ses bons services, et connu sous le nom de Jean de Metz, lui dit pour l'éprouver : « Eh bien, ma mie, il faut donc que le roi soit chassé et que nous devenions anglais ? » Jeanne se plaignit à Jean de Metz des refus de Baudricourt : « Et cependant, ajouta-t-elle, avant qu'il soit la micarême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux, car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer près de ma pauvre mère, mais il faut que je le fasse parce que mon Seigneur le veut. – Et quel est votre Seigneur ? – C'est Dieu. » Jean de Metz, conquis par cette foi ardente, lui promit par sa foi, la main dans la sienne, que, sous la conduite de Dieu, il la mènerait au roi ²². Un écuyer de Baudricourt, ému par l'assurance de cette sainte fille, déclara qu'il la suivrait aussi. C'était pour le voyage qu'elle allait faire, au mois de février

1429, dans une contrée sillonnée en tous sens par les partis ennemis, une faible escorte. Les habitants de Vaucouleurs, pleins d'enthousiasme, se cotisèrent pour lui donner un cheval. Baudricourt ne lui donna qu'une épée.

Ainsi elle s'est vaincue elle-même, elle a vaincu les instances de sa famille, elle a vaincu l'incrédulité de son oncle, l'incrédulité de Baudricourt, elle triomphe encore des difficultés et des périls de la route, cent cinquante lieues en onze jours, par une pareille saison, et dans des temps si troublés ! Elle les parcourt sans laisser apercevoir l'ombre d'une inquiétude, et en répétant à ses compagnons effarés : « Ne craignez rien, Dieu me fait ma route, c'est pour cela que je suis née » ; et encore : « Mes frères de paradis me disent ce que j'ai à faire ²³. » À quoi aboutissent tant de difficultés vaincues ? À de nouvelles difficultés qu'il faut vaincre encore. Le conseil de Charles VII hésite pendant deux jours à laisser paraître Jeanne devant le roi. Jeanne insiste. On l'introduit enfin dans une vaste salle où Charles, qu'aucun indice apparent ne désigne, est confondu parmi les seigneurs de sa cour. Elle va droit à lui, et quoiqu'il se défende d'être le roi pour l'éprouver, elle fléchit le genou en lui disant : « Gentil Dauphin, j'ay nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le Roy des Cieulx par moy que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et vous serez lieutenant du Roy des Cieulx qui est roy de France ²⁴. » Est-elle au bout de ses épreuves ? Non. On la renvoie devant un conseil d'évêques, qui la renvoient à leur tour devant un conseil de théologiens de l'Université de Poitiers. Je ne noterai que deux des réponses de cette simple fille des champs devant ce docte conseil. Un dominicain lui fit cette objection : « Jehanne, tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France ; si telle est sa volonté, il n'est pas besoin de gens d'armes. » Jeanne répondit : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera victoire. » Un autre théologien, frère Séguin, professeur de théologie à l'Université de Poitiers, lui dit aigrement : « Dieu ne veut pas que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. » Jeanne lui répondit : « Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes ; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on voudra, j'irai à Orléans ²⁵. »

Ne vous semble-t-il pas que Jeanne d'Arc ait d'avance répondu à ceux qui demandent de nos jours les signes de sa mission surnaturelle ? Son signe, c'est d'avoir fait lever le siège d'Orléans et d'avoir mené le roi à Reims pour le faire sacrer. « Il y a ès livres de Nostre Seigneur plus que

ès vôtres », répondait-elle à ses examinateurs de Poitiers... « Je ne sais ni A ni B, mais je viens de la part de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et sacrer le Dauphin à Reims ²⁶. »

Voilà donc la mission de Jeanne d'Arc dans ce qu'elle a d'authentique et d'incontestable, telle qu'elle l'annonce à plusieurs reprises : faire lever le siège d'Orléans, mener le Dauphin à Reims pour le faire sacrer. En quatre jours de combats, du 4 mai au 8 mai, Jeanne fait lever le siège d'Orléans qui durait depuis sept mois. Le duc d'Alençon dit en parlant des redoutes anglaises qui entouraient cette ville : « qu'elles ont été prises plutôt miraculeusement que par force d'armes, principalement la bataille des Tournelles au bout du pont, et la bataille des Augustins dans lesquelles il eut bien osé se défendre pendant six ou sept jours contre toute puissance d'hommes d'armes, et lui semble qu'il n'eut pas été pris. Et selon qu'il l'entendit rapporter par les gens d'armes et les capitaines qui s'y trouvèrent, presque tout ce qui fut fait alors à Orléans, ils l'attribuaient à un miracle de Dieu, et que ces choses n'avaient pas été faites par œuvre humaine, mais provenaient d'en haut ²⁷. »

IV.

Dût-on s'arrêter là, je maintiens que les explications tirées de l'ordre naturel n'expliquent pas le problème historique dont nous cherchons la solution. Le roi de France n'est plus que le roi de Bourges, et la France est à deux doigts de sa perte. Orléans assiégé depuis sept mois est sur le point d'être pris. Ni vivres, ni secours ne peuvent y entrer. Le découragement est partout. Tout le monde désespère. Alors une jeune villageoise des marches de la Lorraine se présente ; elle a eu non pas une vision, mais pendant cinq ans les visions se sont succédé, les voix des anges et des saints lui ont dit qu'elle était appelée à sauver la France. Elle a résisté à ses visions, elle a voulu ne pas y croire. Comparant sa faiblesse à la grandeur et à la difficulté de l'œuvre, le mot qui vient se placer aujourd'hui sous la plume des historiens rationalistes est venu se placer d'abord sur les lèvres de Jeanne : c'est impossible ! Les voix ont insisté, ont ordonné, et Jeanne, qui reculait devant sa mission, qui en avait peur, qui demandait grâce, convaincue par la persistance et la continuité de ces apparitions célestes, s'est décidée ; elle a cru à l'impossible quand l'impossible était commandé par Dieu.

Alors l'objection des historiens rationalistes s'est retrouvée dans la bouche du père et de la mère de Jeanne avec l'accent de l'autorité paternelle et de la tendresse maternelle : « C'est impossible ! » et ils ont voulu arrêter Jeanne. Jeanne, si humble, si obéissante, si tendre, si respectueuse pour ses parents, a entendu dire par son père qu'il la noierait plutôt de ses propres mains que de la laisser partir, et elle est partie. L'objection est venue se poser alors sur les lèvres du capitaine Baudricourt avec la brutale et grossière incrédulité naturelle aux hommes d'armes qui ne croient qu'à la force matérielle : « C'est impossible ! » Et il a dit à l'oncle de Jeanne qu'il fallait la reconduire chez son père après l'avoir bien souffletée. Eh bien, Jeanne est allée droit à ce soudard ; elle a affronté sa colère, sa violence ; elle l'a étonné, puis subjugué, et au lieu de la faire souffleter, il l'a laissée partir pour la cour de Charles VII. Ses compagnons de route, six hommes en tout, n'ont cessé de répéter qu'il était impossible de traverser cent cinquante lieues de pays infestés par des bandes ennemies. Jeanne, qui n'admet plus ce mot d'impossible quand il s'agit d'obéir à Dieu, a répondu : « Dieu me fait ma route », et elle a continué à marcher. Et Dieu, en effet, a fait sa route ; elle est arrivée saine et sauve sans avoir eu une mauvaise rencontre. C'est maintenant sur les lèvres des membres du conseil de Charles VII que vient se placer l'objection : « C'est impossible ! » On hésite deux jours à la recevoir ; enfin on la reçoit. Elle reconnaît Charles VII, qu'elle n'a jamais vu, et qui s'est caché au milieu d'une cour nombreuse. Les épreuves de Jeanne ne sont pas finies. Charles VII, quoique étonné des paroles de Jeanne, émerveillé de la modeste assurance avec laquelle elle lui a affirmé qu'elle ferait lever le siège d'Orléans, plus émerveillé encore de l'avoir entendue répondre à la pensée dont il était agité relativement à la légitimité de sa naissance et à la réalité de ses droits, ne peut se résoudre à l'employer sans avoir consulté sur le caractère de sa mission les évêques qui la renvoient aux théologiens de Poitiers. Ceux-ci disent à leur tour, après avoir oui Jeanne en ses réponses, en ses promesses, en ses projets : « C'est impossible, et lui demandent un signe. « Mon signe, répond Jeanne, sera de faire lever le siège d'Orléans. »

C'est-à-dire qu'elle annonce que ce que tout le monde déclare impossible elle le fera, et, après avoir annoncé qu'elle le ferait, elle le fait ; que vous faut-il de plus ? Le *signe* qui suffit aux théologiens de Poitiers ne suffit-il pas aux rationalistes de nos jours ?

Soit. Nous avons à leur présenter un second signe plus prodigieux que le premier. S'il y avait des degrés dans l'impossible, on pourrait dire qu'il était plus impossible encore de mener le roi à Reims pour le faire sacrer que de délivrer Orléans. Le conseil faisait les remarques les plus judicieuses au point de vue humain sur la témérité d'une pareille entreprise. Toutes les villes qui sont sur le chemin appartiennent aux Anglais ; ils sont plus nombreux de beaucoup. Pourquoi ne pas aller en Normandie ? Pourquoi ne pas rester sur la Loire ? – « Noble Dauphin », s'écrie Jeanne indignée de toutes ces lenteurs, « ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne. » Le Roi est entraîné. On part enfin. Suffolk s'est jeté dans Jargeau, on a hésité à donner l'assaut à la place ; le duc d'Alençon demande qu'au moins l'assaut soit différé. – « Ah ! gentil duc, s'écrie la Pucelle, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » L'assaut est donné, la ville est forcée. Beaugency et Meun sont pris de même, d'autres villes ont ouvert leurs portes. On avance toujours, et, en avançant, on rencontre les Anglais dans les plaines de Patay. Là, toutes les hésitations reparaissent plus vives. Les Français, après tant de batailles perdues, n'osent attaquer les Anglais en rase campagne. Crécy, Azincourt, Poitiers, ces trois défaites sanglantes se dressent sur leurs champs funèbres en traînant de longs voiles de deuil. – « En nom Dieu, s'écrie la Pucelle, il les faut combattre. S'ils estoient pendus aux nues, nous les aurons, car Dieu nous a envoyez pour les punir. Le gentil roy aura aujourduy la plus grant victoire qu'il eut pieça ; et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nostres ²⁸. » La bataille est livrée, elle est gagnée. Suffolk est pris, l'orgueilleux Falstalf s'enfuit à toute bride. Deux mille Anglais jonchent le champ de bataille, et Jeanne, la bonne et douce créature, pleure sur tant de catholiques morts sans avoir eu confession. À la victoire de Patay, les hésitations et les alarmes recommencent. L'armée royale est sans vivres, elle est en vue de Troyes, grande et populeuse cité, entourée de remparts et de fossés, et défendue par une forte garnison, mi-bourguignonne, mi-anglaise, qui a fait une sortie à l'approche des troupes royales. Comment la forcer sans canon ? comment avancer on la laissant derrière soi ? Les prudents, les politiques, les hommes qui calculent d'après les règles de la prudence humaine, ont retrouvé encore une fois le mot d'impossible. Les plus hardis disent : « Laissons derrière nous Troyes comme nous avons laissé Auxerre, et marchons sur Reims. » Les autres demandent qu'on

rétrograde vers Gien. La Pucelle, dont on connaissait d'avance l'opinion, n'avait pas été appelée à ce conseil. Au milieu de ces timides conseillers, un vieillard nommé Robert le Maçon, seigneur de Trèves, qui avait été autrefois chancelier, se lève pour réclamer contre les rationalistes de la politique ces mêmes droits du surnaturel que nous réclamons ici contre les rationalistes de l'histoire. Il fait observer que l'on doit parler à la Pucelle, par les conseils de laquelle ce voyage a été entrepris ; puis il ajoute. « Quant le roy est parti et qu'il a entrepris ce voiage, il ne l'a pas fait pour la grant puissance des gens d'armes qu'il eust, ni pour le grant argent de quoy il fust garni pour paier son ost, et ni aussy pour ce que ycellui voiage lui semblast bien possible ; mais seulement a entrepris ycellui voiage par l'admonestement de Jehanne la Pucelle, laquelle disoit qu'il tirast toujours pour aler à son couronnement à Rains, et que il ne trouveroit que bien pou de resistance et que c'estoit la volenté de Dieu ²⁹. »

Cet appel au surnaturel était ce qu'il y avait de plus raisonnable au monde, puisque tout s'était passé surnaturellement depuis l'entrée de Jeanne d'Arc en scène. À peine a-t-il été fait qu'il est entendu, et le surnaturel invoqué frappe à la porte dans la personne de Jeanne. Elle déclare sans hésiter qu'il faut attaquer, et que dans deux jours on sera dans la place. – « Nous en attendrions bien six, lui dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. – N'en faites pas doute », reprend Jeanne d'Arc.

Le lendemain 9 juillet, Charles VII était en effet dans Troyes. Jeanne avait pris son étendard et s'était élancée vers la ville. En un instant les fossés avaient été comblés par les fagots, balises, tables, portes que les assiégeants y jetaient avec tant d'ardeur que les Anglais ont dit depuis qu'ils virent le moment où la ville n'aurait plus de fossés. Les trompettes sonnaient l'assaut et l'on préparait les échelles, lorsque la double épouvante des Anglais et des habitants livra la place. Les Anglais croient voir voltiger des papillons autour de l'étendard de la Pucelle ; les habitants, qui se souvenaient que c'était à Troyes qu'avait été signé le traité qui déshéritait Charles VII et qui craignaient qu'on ne fît un exemple de leur ville, se rendaient en foule dans les églises en criant qu'il fallait capituler. Le commandant de la garnison y consentit et obtint de sortir avec armes et bagages ; ils voulaient les emmener avec leurs prisonniers garrottés, mais Jeanne était debout sur le seuil de la porte : « En nom Dieu ! s'écria-t-elle, ils ne les emmèneront pas ! » Ils ne les

emmenèrent point en effet : le roi paya leur rançon, et ils recouvrèrent ainsi leur liberté, grâce à l'intervention de Jeanne, qui ne pouvait voir des Français souffrir sans ressentir une angoisse de cœur.

La partie est gagnée. Le 9 juillet, Charles VII était entré à Troyes ; le 15, il fit son entrée solennelle à Reims, dont les habitants, n'osant se défendre, vinrent lui présenter les clefs de la ville. Le roi était entouré de toute sa chevalerie et suivi de toute son armée ; « là estoit Jehanne la Pucelle qui fut moult regardée de tous ». La cérémonie du sacre eut lieu le 17 juillet, avec toutes les pompes de la monarchie. Pendant le sacre, Jeanne était debout près de l'autel, du côté de l'évangile, et elle tenait son étendard à la main, son étendard qui devait être à la gloire puisqu'il avait été à la peine.

Au moment où le sacre finissait, Jeanne se jeta aux genoux du roi et « l'embrassant par les jambes, plorant à chaudes larmes : "Gentil roy, lui dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que levasse le siège d'Orléans, et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir vostre saint sacre, en monstrant que vous estes vrai roy, et celui auquel le royaume de France doit appartenir ³⁰. »

Je m'arrête. Il me semble que la preuve contre les rationalistes est complète. Annoncer d'avance qu'on fera deux choses déclarées humainement impossibles par tout le monde, et les faire comme on l'a annoncé, les faire sans apporter avec soi aucune force humaine, les faire de la part de Dieu, n'est-ce point là le caractère propre d'une mission surnaturelle ?

Nous savons que l'inspiration de Jeanne d'Arc n'est pas un article de foi : l'Église n'impose pas cette opinion, mais elle ne la défend pas et même elle l'autorise. En effet, le tribunal de révision nommé par le Pape en mars 1455, et composé de l'évêque de Coutance, de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Reims, auxquels fut adjoint un inquisiteur, a déclaré que Jeanne d'Arc était « de bonne mémoire » ; il a ordonné que deux processions solennelles seraient faites, l'une au cimetière de Saint-Ouen, où la Pucelle avait prononcé sa prétendue abjuration, la seconde à la place où, par « une cruelle et terrible exécution, les flammes avaient étouffé Jeanne d'Arc », et qu'une croix serait élevée comme un monument d'expiation sur la place du supplice. Ce jugement nous suffit. Comme l'explication la plus raisonnable des actions surnaturelles de Jeanne d'Arc, c'est la croyance de sa mission surnaturelle, nous avons le droit d'adopter cette croyance, nous l'adoptons, convaincus, nous l'avons dit,

avec l'illustre Gerson, d'après les principes du catholicisme, que Dieu, qui a fait des miracles pour sauver un homme, a pu en faire un pour sauver un peuple dont il s'est servi souvent comme d'un instrument providentiel, afin d'agir sur les destinées du monde.

En présence de cette opinion, quelle est celle que maintient l'école rationaliste ?

M. Henri Martin, l'un de ses représentants les plus autorisés après M. Quicherat, prétend défendre Jeanne d'Arc, parce qu'il accuse Charles VII d'avoir fait manquer la mission de l'héroïne. Il va jusqu'à dire que « Charles VII, coupable d'un crime tel qu'il n'y en a pas d'autre dans l'histoire, a fait mentir Dieu en faisant manquer la mission de Jeanne ». Il est inutile de faire remarquer qu'il n'appartient à personne de faire mentir Dieu, qui est la vérité même, et que dire qu'une puissance humaine a fait manquer la mission de Jeanne équivaut à dire que Jeanne n'avait pas de mission. La puissance de Dieu est en effet avec ceux qu'il envoie, tant que leur mission dure, et l'on peut demander ici avec l'archange : « Qui est semblable à Dieu ? » Au fond on découvre bien vite, quand on arrive aux explications, que les rationalistes ne croient pas à la mission surnaturelle de Jeanne, et comment pourraient-ils y croire, puisqu'ils ne croient pas au surnaturel ?

La prétention de l'école rationaliste et de M. Henri Martin en particulier est étrange ! Deux tribunaux ont jugé Jeanne d'Arc, le tribunal de Rouen qui l'a envoyée au feu, et le tribunal de Paris qui a réhabilité sa mémoire. Avec lequel de ces deux tribunaux M. Henri Martin s'accorde-t-il sur les points principaux ? Le tribunal de Rouen a décidé que Jeanne d'Arc n'avait pas reçu de Dieu une mission surnaturelle. C'est là aussi l'opinion que M. Henri Martin cherche à accréditer. Il veut bien qu'elle soit somnambule, il ne veut pas qu'elle soit inspirée. Pour nier la réalité de son inspiration, de sa mission, il cherche à démontrer qu'à côté de celles de ses promesses qui se sont réalisées, elle en a fait d'autres qui n'ont pas été accomplies par elle. Sur ce grand point de la mission de Jeanne d'Arc, M. Henri Martin ne s'aperçoit pas que, pour être contre nous, il faut qu'il soit avec le tribunal de Rouen, l'évêque de Beauvais, les Anglais, c'est-à-dire que, pour défendre Jeanne d'Arc, il se déclare contre elle. Nous, au contraire, nous sommes avec le tribunal de révision qui a réhabilité Jeanne d'Arc, avec Jeanne d'Arc elle-même, qui n'a cessé d'affirmer la réalité de sa mission, qui est morte pour l'affirmer et en l'affirmant.

Au nombre des considérants sur lesquels s'est appuyé le tribunal de Rouen pour condamner la Pucelle, figure l'accusation intentée à cette noble chrétienne d'avoir refusé de se soumettre à l'autorité de l'Église. C'est là l'opinion que le tribunal de Rouen chercha à accréditer. L'évêque de Beauvais, en particulier, la pressa de questions sur l'Église militante qu'il lui définissait vaguement, afin de l'amener à dire qu'elle refusait de se soumettre à son jugement. Enfin, un des assesseurs, touché de pitié, expliqua à Jeanne qu'il s'agissait de se soumettre au Pape et au concile assemblé à Bâle, en ajoutant que c'était la réunion de l'Église universelle, et que, dans cette réunion, il y avait autant de docteurs du parti français que du parti anglais. « En ce cas, s'écrie Jeanne, je me soumetts à notre Saint-Père le Pape et au sacré concile. » D'après le témoin du procès de révision, qui déposa de ces faits, l'évêque de Beauvais cria à celui qui venait d'éclairer Jeanne : « Taisez-vous, de par le diable ! » Puis il défendit au notaire d'écrire le moindre mot de cette soumission au concile de Bâle. Eh bien ! M. Henri Martin est encore ici avec le tribunal de Rouen, avec l'évêque de Beauvais, avec les Anglais. Il veut que Jeanne d'Arc ait refusé de se soumettre au jugement de l'Église universelle. Ainsi, il ratifie, autant qu'il est en lui, ce mot outrageant d'hérétique écrit sur la mitre infâme dont on avait coiffé l'héroïque jeune tille en la conduisant à l'échafaud ! Nous, au contraire, nous sommes avec le tribunal de révision qui, nommé par le Pape, a déclaré que Jeanne d'Arc fut toujours soumise à l'Église, et ordonné qu'une procession expiatoire se rendrait au lieu de son injuste supplice, et que les honneurs réservés à ceux qui meurent dans la communion de l'Église lui seraient rendus.

Voilà comment les historiens rationalistes comprennent Jeanne d'Arc ! voilà comment ils la défendent ! Ils nient la réalité de sa mission, et elle est morte pour attester la réalité de sa mission. Ils nient son orthodoxie, et elle est morte en protestant qu'elle voulait mourir en communion avec l'Église, en demandant à recevoir les sacrements que celle-ci ne donne qu'à ses enfants soumis. Ils détruisent, autant qu'il est en eux, l'œuvre du tribunal de révision de Paris ; ils réédifient l'œuvre du tribunal de condamnation de Rouen. Ils insultent Jeanne d'Arc comme ils insultent Charles VII, que Jeanne d'Arc a défendu jusqu'à la mort par de nobles paroles, après l'avoir replacé sur le trône au nom de Dieu, qui l'avait chargée de cette glorieuse mission. Ah ! si Jeanne d'Arc pouvait juger entre eux et nous, nous savons d'avance par sa vie, par sa mort, en faveur de qui elle prononcerait ! Du reste nous n'accusons pas leurs

intentions, à Dieu ne plaise ! nous nous contentons de les plaindre et de constater qu'il leur manque deux conditions pour comprendre Jeanne d'Arc : le sens catholique et le sens royaliste, sans lesquels il est difficile d'avoir la clef de cette merveilleuse histoire.

V.

Reste l'objection que nous trouvons dans leur bouche d'abord, ensuite dans celle de quelques écrivains catholiques, qui, nous le croyons, n'ont pas tout d'abord été frappés des conséquences qu'on peut tirer de l'opinion à laquelle ils se rallient. Cette objection, la voici : Jeanne a rempli la partie de sa mission qui consistait à délivrer Orléans et à conduire Charles VII à Reims ; mais il y a une seconde partie de sa mission que ses voix lui avaient marquée et qu'elle n'a pu remplir ; c'était de conduire le roi à Paris, de chasser entièrement les Anglais du royaume et de délivrer le duc d'Orléans.

Avant d'examiner ce système, il faut l'exposer, en employant les paroles de ceux qui le soutiennent et indiquer les textes sur lesquels ils prétendent l'appuyer :

« On a cru, dit M. Henri Martin, durant des siècles, d'après une version accréditée lors du procès de réhabilitation par la politique du gouvernement de Charles VII, que Jeanne, après le sacre de Reims, avait considéré sa mission comme accomplie, et n'était restée auprès du roi que par déférence pour lui ; que désormais elle n'avait plus manifesté la même certitude d'être conduite au but, la même foi dans l'infaillible protection d'en haut. Tout cela n'est qu'erreur ou mensonge. Jeanne n'avait exécuté que les premières parties de sa mission ; elle avait toujours, pour l'achever, même ardeur, même inspiration, même puissance. L'attente immense que le peuple avait d'elle, elle sentait en elle de quoi la remplir. Comme elle avait annoncé la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, elle annonçait la recouvrance de Paris et de la France entière ; elle était assurée de pouvoir l'accomplir. C'était là ce qu'elle annonçait en toute certitude ³¹. »

On ne saurait, on le voit, être plus affirmatif. M. Quicherat, dont les *Aperçus nouveaux* ont été le point de départ du système développé avec beaucoup plus de vivacité par M. Henri Martin, ajoute à la mission que les voix avaient donnée à Jeanne d'Arc celle de délivrer le duc d'Orléans.

Aussi les parties de la mission de Jeanne d'Arc demeurées inaccomplies seraient : 1° la recouvrance de Paris ; 2° l'expulsion du dernier Anglais de notre territoire ; 3° la délivrance du duc d'Orléans.

Le plus passionné de ceux qui soutiennent cette opinion ne s'arrête point là : il se charge d'expliquer pourquoi Jeanne d'Arc n'a pu remplir la seconde partie de sa mission, en disant que c'est parce que le roi et son conseil ont conspiré contre elle.

Nous ne nous contenterons pas d'analyser l'opinion de M. Henri Martin, nous la citerons textuellement comme nous l'avons déjà fait.

« Toute réflexion serait au-dessous des faits, s'écrie-t-il. Il n'y a pas, dans l'histoire moderne, de crime contre Dieu et contre la patrie comparable à celui de Charles VII et de ses favoris... Jamais peut-être on n'avait vu un roi s'ingénier de la sorte à trahir sa couronne... Le complot impie avait réussi... ; l'arrogance, l'égoïsme, la rapacité, tous les vices foulés aux pieds de cette vierge étaient conjurés contre elle avec le scepticisme et la foi pharisaïque sous le favori la Trémoille et l'archevêque Regnaud de Chartres, sous le noir courtisan et le prêtre sans entrailles, et la conjuration avait pour complice le roi restauré par de si grands miracles.... Il y eut dans la France du XV^e siècle des hommes qui conspirèrent pour repousser de leur peuple le bras du Sauveur et pour faire MENTIR DIEU. Le roi, le favori, l'archevêque étaient parvenus à repousser la main de la Providence et à faire MANQUER LA MISSION DE JEANNE, sauf à ajourner indéfiniment la délivrance de la France ³². »

Nous ferons observer, avant d'arriver à la discussion des textes, que la proposition de M. Henri Martin contient une contradiction choquante, qui prend ici une forme blasphématoire. Il n'appartient à personne, pas plus à Charles VII et à son conseil qu'à tout autre de faire mentir Dieu, qui est l'omniscience. Les œuvres entreprises avec l'assistance certaine de Dieu s'achèvent, nous l'avons déjà dit, car il n'appartient à personne de limiter, dans le gouvernement des choses humaines, l'action de la Providence de Dieu qui est la toute-puissance. S'il était vrai que les voix avaient assigné à Jeanne d'Arc une mission qui ne s'est pas accomplie, c'est que les voix ne venaient pas de Dieu ; si cette mission ne s'est pas accomplie, c'est que la puissance de Dieu n'était pas avec Jeanne d'Arc. Au fond, la phraséologie incohérente de M. Henri Martin est destinée à cacher une manœuvre savante de ce rationaliste opiniâtre pour échapper au surnaturel, et, s'il parvenait à établir sa thèse, nous serions ramenés

à la situation que j'ai signalée plus haut, nous resterions en face d'un problème d'histoire inexplicé et inexplicable.

Voyons maintenant les textes allégués.

Jeanne a dit dans la sommation adressée aux Anglais sous forme de lettre : « Je suis ici envoyée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France ³³. »

À Rouen, dans le cours de son procès, elle a répondu à une question de ses juges : « Quand je auray fait ce pourquoy je suis envoyée de par Dieu, je prendray habit de femme ³⁴. »

Le due d'Alençon, au procès de révision, atteste « qu'elle se donnait quatre charges : mettre en fuite les Anglais, faire sacrer le Roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans, faire lever le siège d'Orléans ³⁵. »

Perceval de Cagny, écuyer du duc d'Alençon, dit dans sa chronique : « La Pucelle avoit intencion de remettre le Roy en sa seigneurie et son royaulme en son obéissance ³⁶. »

Perceval de Boulainvilliers, auteur d'une lettre au duc de Milan, écrite à l'époque du départ de Reims, s'exprime ainsi : « Jeanne se dit envoyée de Dieu pour chasser les Anglais ³⁷. »

Guy et André de Laval racontent qu'à Selles, après la délivrance d'Orléans, la Pucelle « fit venir le vin, et leur dit qu'elle leur en ferait bientôt boire à Paris ³⁸ ».

Une autre lettre écrite, le jour du sacre, à la reine et à la reine de Sicile, contient ces mots : « La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance ³⁹. »

Alain Chartier, faisant parler les voix de Jeanne d'Arc, leur prête les paroles suivantes : « Tu feras sacrer le Roi à Reims : tu lui rendras Paris et son royaume ⁴⁰. »

VI.

Il n'y a parmi les textes allégués qu'un témoignage venant directement de Jeanne ; c'est celui qui résulte des paroles et de la lettre écrite par elle aux Anglais : « Je suis ici envoyée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » C'est le seul texte qui puisse donner quelque fondement à la thèse soutenue d'abord par M. Quicherat et après lui par M. Henri Martin et par quelques écrivains catholiques.

Je ne nie pas que les termes de cette lettre aient de la force. Mais pour en apprécier la véritable portée, il faut se rappeler dans quelles circonstances ces paroles ont été prononcées. Jeanne n'a pas encore combattu les Anglais, elle leur annonce d'une manière générale le but de sa mission et le résultat qu'elle aura : c'est de les chasser de toute France. De fait, c'est parce que Jeanne d'Arc est venue, c'est parce qu'elle a fait lever le siège d'Orléans, et qu'elle a mené sacré le Roi à Reims, je serai tenté d'ajouter, parce qu'elle a été brûlée à Rouen, que les Anglais ont été chassés « de toute France ».

Chose remarquable ! ce qu'elle leur annonçait avant de les combattre, elle le leur annonce quand elle est leur prisonnière, quand ils vont la brûler. On lui demande dans le procès de Rouen si elle est prophétesse, elle répond « qu'elle ne sait qu'une chose dans l'avenir, c'est que les Anglais ne resteront pas en France ». Cet avertissement revient à plusieurs reprises. Dans son cinquième interrogatoire, le 1^{er} mars 1431, elle dit : « Les Anglais abandonneront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France » ; et comme on lui demande comment elle sait cela, elle répond : « Par la révélation qui m'en a été faite : cela arrivera avant sept ans, et je suis fâchée que cela doive tant tarder ⁴¹. »

Il faut de toute nécessité établir une concordance entre ces deux paroles également remarquables, également incontestées de Jeanne d'Arc. Quand elle arrive, « elle sait d'une manière générale qu'elle est envoyée pour bouter les Anglais hors de toute France » ; elle le dit dans des termes génériques. Quand elle va partir pour un monde meilleur, elle précise : « Les Anglais abandonneront un plus grand gage qu'ils ne l'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France. Elle le sait par la révélation qui lui en a été faite ; « cela arrivera avant sept ans ». Paris, en effet, ouvrit ses portes au roi Charles VII dans la sixième année qui suivit la mort de la Pucelle.

Faites attention que Jeanne, à laquelle on a rappelé, au procès, la lettre qu'elle a écrite avant la levée du siège d'Orléans, ne l'a pas niée, qu'elle n'en parait pas embarrassée, et qu'en présence de ce souvenir, elle fait la prophétie qui s'est réalisée, sans voir aucune contradiction entre sa première parole et la seconde. Au fait, ces deux paroles ne se contredisaient point. Avant que la lutte eût commencé, ce que savait et ce qu'affirmait Jeanne d'Arc, c'est qu'elle ferait sortir les Anglais du royaume. La manière dont ils en sortiraient dépendait encore d'eux ; elle

était hypothétique : cela est si vrai, qu'elle leur proposait dans la même lettre de partir avec elle et les Français pour la croisade.

La seconde parole émanée directement de Jeanne d'Arc n'a rien qui puisse donner un fondement solide à la thèse que nous examinons. Qu'elle ait dit à ses juges qui la pressaient de quitter les habits d'homme qu'elle portait dans sa prison pour les habits de son sexe : « Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendray l'habit de femme », c'est une des nombreuses réponses évasives qu'elle a faites à la même question sans cesse renouvelée, parce que c'était un des griefs sur lesquels comptait le plus l'accusation. La pudeur virginale de Jeanne répugnait à articuler le véritable motif qui l'empêchait de quitter les habits d'homme ; c'était sa seule protection contre la brutale luxure des Anglais.

La preuve que cette réponse obscure n'était qu'un prétexte, c'est qu'elle ne la maintient pas dans d'autres interrogatoires. À l'audience du 14 mars, elle dit « qu'elle a porté l'habit d'homme parce qu'elle a fait des œuvres d'homme, et que si cet habit déplaisait à Dieu, elle était prête à le quitter. » Évidemment elle ne dirait pas cela si ce costume se rattachait à une mission qu'elle aurait encore à remplir. Dans l'audience du 15 mars, les juges répondent, à la promesse qu'elle fait d'assister à la messe, qu'il faut quitter l'habit d'homme. « Faites-moi faire, dit-elle alors, une robe longue jusqu'à terre pour aller à l'église ; puis à mon retour je reprendrai l'habit que je porte. » Le véritable motif qui faisait tenir Jeanne d'Arc à ses habits d'homme se laisse voir ici d'une manière évidente. Dans l'audience du 17 mars, prévoyant qu'elle peut être condamnée au supplice, elle pria ses juges ecclésiastiques « de lui faire donner à sa mort une longue chemise de femme et un chapeau ou couvre-chef pour sa tête. » Vous voyez bien qu'on ne saurait accorder aucune valeur à la phrase en question ; c'est une fin de non-recevoir, rien de plus.

Après cela viennent les témoignages indirects. Celui sur lequel on a le plus insisté, c'est le témoignage du duc d'Alençon.

Il y a ici deux choses à considérer. Ce n'est plus Jeanne qui parle elle-même, c'est un tiers, le duc d'Alençon ; en outre il parle à distance, sa déposition est du 3 mai 1456. Vingt-cinq ans s'étaient donc écoulés depuis le 30 mai 1431, jour où la Pucelle était montée sur le bûcher. Les paroles du duc d'Alençon, personne ne le conteste, ne peuvent peser du même poids dans la balance que celles de Jeanne. Que valent-elles ? Pour le

savoir, il faut examiner, comme on le fait toujours en justice, la valeur du témoin, puis celle du témoignage.

Le témoin, né en 1407, avait vingt-deux ans quand les choses sur lesquelles il déposa vingt-sept ans plus tard se passèrent. C'était un prince léger, ambitieux, inquiet, toujours prêt à entrer dans les factions, peu estimable, qui, selon la remarque de M. Michelet, alla se jeter, quelques années après, dans la « Praguerie », qui fut deux fois condamné à mort par la cour des Pairs pour avoir entretenu des intelligences avec les Anglais, et deux fois gracié par les rois Charles VII et Louis XI ; qui, selon la remarque de M. Henri Martin lui-même, « au moment où il attestait la fidélité de ses souvenirs, conspirait, non pas seulement avec le Dauphin contre le Roi, mais avec les Anglais contre la France. Pour quelques mécontentements privés et surtout par haine personnelle contre le Roi, il s'était mis en correspondance avec le duc d'York ⁴². »

On conviendra que la moralité du témoin n'est pas de nature à donner une grande autorité à son témoignage. Arrivons maintenant au témoignage même.

C'est un homme d'environ cinquante ans qui rapporte ses souvenirs écoulés après vingt-sept ans. Il les rapporte en bloc et non sans confusion. « Elle disait qu'elle avait quatre charges : mettre les Anglais en fuite, faire couronner le Roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans et faire lever le siège d'Orléans. » L'ordre des actes que Jeanne doit accomplir est interverti. Le sacre de Reims passe avant la levée du siège d'Orléans. Jeanne a parlé de toutes ces choses, cela est vrai, mais à quelle époque a-t-elle parlé de chacune ? En outre, en a-t-elle parlé au même titre, comme de choses qui lui étaient annoncées par ses voix ? Le duc d'Alençon ne nous donne aucun détail à ce sujet.

Ces détails, que le duc d'Alençon ne nous donne pas, Dunois va nous les donner. Je sais que M. Quicherat conteste la valeur du témoignage de Dunois. Il dit de lui que « c'était un raisonneur qui interprétait ses souvenirs ». M. Henri Martin ajoute « qu'il déposait sous l'empire de sentiments très-complexes ». Ce sont de pures allégations. Voyons les faits.

Dunois, né vers 1403, avait environ vingt-six ans à l'époque où se passèrent les événements sur lesquels il déposa. Il est vrai qu'en 1440 il prit part un moment à la révolte du dauphin (plus tard Louis XI) contre son père. Mais il rentra presque aussitôt dans le devoir. En 1448, il enleva le Mans aux Anglais, plus tard la haute Normandie et la Guyenne, et

reçut le beau titre de *Restaurateur de la Monarchie*. C'était un homme de conseil comme un homme de guerre, et nous le retrouvons sous Louis XI, en 1465, président du conseil formé pour rétablir l'ordre dans le royaume. Nul ne connut mieux Jeanne, n'eut de rapports plus suivis avec elle. L'importance du personnage, son caractère, donnent une valeur considérable à son témoignage. Ce témoignage, le voici.

« Bien que Jeanne nous ait parfois, en badinant et pour animer les gens de guerre, parlé de faits d'armes et de beaucoup d'autres choses concernant la guerre qui ne se sont pas réalisées, cependant, lorsqu'elle parlait sérieusement de la guerre, de son fait et de sa mission, elle n'affirmait jamais que deux choses : qu'elle était envoyée pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le Roi à Reims afin de l'y faire sacrer ⁴³. »

Il est impossible de nier le caractère net et positif de cette déposition. Remarquez que, si elle est admise, elle éclaire toute la situation. Il ne faudra plus demander pourquoi Jeanne d'Arc a dit un jour, se trouvant à Selles, postérieurement à la délivrance d'Orléans, à Guy et André de Laval, après avoir fait venir le vin, « qu'elle leur en ferait bientôt boire à Paris ». C'est une de ces vanteries héroïques qui animent les gens de guerre, *pro animando armatos*.

Et, qu'on le remarque, le témoignage de Dunois est ici en parfaite concordance avec une réponse que fit Jeanne elle-même, dans le cours de l'interrogatoire du procès de Rouen, quand on lui demanda si c'était d'après l'avis de ses voix qu'elle était allée attaquer Paris. « Non, répondit Jeanne, mais à la requête des gentilshommes qui vouloient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes ⁴⁴. »

Deux jours après, elle renouvelle la même réponse : « À la requête des gens d'armes, fut fait une vaillance d'armes devant Paris, et ne fut contre ne par le commandement de mes voix ⁴⁵. »

Le 28 mars, interrogée par ses juges sur la question de savoir si elle avait bien fait d'aller devant Paris, elle répond encore : « Les gentilshommes de France voulurent aler devant Paris ⁴⁶. »

Cette déclaration par trois fois répétée est d'une importance décisive, surtout quand on la rapproche de la déposition de Dunois, qu'elle corrobore. Il y avait donc des choses que Jeanne faisait sur le commandement de ses voix ; il y en avait d'autres qu'elle faisait sans leur commandement, par sa propre initiative, ou en cédant au vœu de ses compagnons d'armes. Elle déclare d'une manière positive que l'attaque

dirigée contre Paris fut une chose de ce genre. Ce fut une vaillance d'armes. Comment peut-on dire que ses voix lui avaient promis la prise de Paris, quand Jeanne d'Arc a déclaré à ses juges qu'elle n'avait pas fait cette entreprise par la révélation de ses voix, mais à la requête des gens d'armes ?

La jeune héroïne vivait à la fois dans l'ordre surnaturel et dans l'ordre naturel. Il y avait dans ses paroles des vanteries héroïques et dans sa conduite des vaillances d'armes à côté de prophéties et d'actions qui tenaient du miracle. La tâche de l'historien est de démêler ces deux ordres de paroles et de faits, et j'ose dire que cette tâche devient facile quand on y met de la simplicité et de la bonne foi. Que l'on compare les textes où Jeanne affirme sa mission réelle qui est de délivrer Orléans et de mener le Roi à Reims, à ceux où il est question de Paris, de la délivrance complète de la France, de celle du duc d'Orléans, et l'on verra quelle différence il y a entre ces textes. Que l'on compare la marche si arrêtée, si résolue, si décidée, si rapide de Jeanne quand elle va faire lever le siège d'Orléans et qu'elle conduit le Roi à Reims, à sa marche après le sacre, et l'on verra s'il y a une comparaison à établir entre les deux conduites. Jusqu'à Reims, elle mène ; pressée par ses voix, elle surmonte les obstacles, les résistances de la cour, et notamment celle de la Trémouille et de l'évêque de Chartres, qui dès lors lui sont contraires. Après Reims, elle est menée. C'est à la requête des gens d'armes, et sans le commandement de ses voix, qu'elle tente l'expédition de Paris comme une vaillance d'armes. Après son échec, elle se retire à Saint-Denis. Cette fois, – je ne saurais assez appeler l'attention sur ce point, – Jeanne d'Arc convient elle-même, dans l'audience du 22 février, qu'elle a quitté Saint-Denis pour aller faire le siège de la Charité, non-seulement sans le commandement, mais malgré la défense de ses voix. Voici ses paroles textuelles : « Mes voix me disaient de rester à Saint-Denis, moi-même j'y voulais rester. Les gentilshommes m'ont entraînée malgré moi ⁴⁷. »

Vous entendez, malgré elle !

Cette déposition achève de donner une autorité invincible au témoignage de Dunois, et de démontrer le vice de l'argumentation de ceux qui veulent établir que tout a été le résultat de l'inspiration dans la conduite de Jeanne, après comme avant le sacre de Reims. Qu'elle ait eu le même courage, oui ; mais la même inspiration, non ; la même confiance, non ; la même autorité, non, et ce sont ses propres paroles, ses propres actions qui le prouvent. Comparez son langage à son langage, sa

conduite à sa conduite. Est-ce que lorsqu'elle allait délivrer Orléans et conduire le Roi à Reims, elle disait que ses voix étaient demeurées silencieuses et qu'elle était entraînée par les gens d'armes qui voulaient faire une vaillantise ou bien qu'elle y allait malgré ceux qui voulaient la retenir ? Non, ses voix lui parlaient, l'excitaient, la soutenaient, c'était elle qui entraînait les gens d'armes ; elle leur disait : « Quant les Anglais seroient pendus aux nues, nous les aurions, ils sont nôtres » ; et elle forçait les fiers insulaires à tourner le dos à la bataille de Patay.

VII.

Que reste-t-il des textes allégués par MM. Quicherat et Henri Martin ?

Perceval de Boulainvilliers a écrit, dans une lettre adressée au duc de Milan au moment du départ pour Reims : « Jeanne se dit envoyée de Dieu pour chasser les Anglais. »

Cette déposition, nous l'avons dit, n'a rien qui ne puisse s'accorder avec l'opinion que nous défendons. Oui, Jeanne était envoyée de Dieu pour chasser les Anglais, et, par la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims, et le bûcher de Rouen, que ses voix ne lui avaient pas révélé, elle détermina leur expulsion.

Perceval de Cagny, écuyer du duc d'Alençon, témoin suspect, car comme son maître, il était l'ennemi du Roi, a dit au procès de révision : « La Pucelle avait l'intention de remettre le Roi dans sa seigneurie, et son royaume en son obéissance. »

Que telle ait été l'intention de Jeanne, on ne saurait en douter, et, en annonçant aux juges de Rouen qu'avant sept ans Paris rentrerait dans l'obéissance du Roi, elle exprimait son regret qu'il fallût attendre si longtemps. Mais cette intention de Jeanne subordonnée à la volonté de Dieu qui donne, refuse, ou assure les moyens d'action, n'infirmes en rien notre thèse.

Reste la lettre d'Alain Chartier écrite en 1429, et qui prête aux voix de Jeanne les paroles suivantes : « Tu feras sacrer le Roi à Reims ; tu lui rendras Paris et son royaume. »

C'est un tiers qui transmet ces paroles. Il n'a pas entendu les voix, ce n'est pas de Jeanne d'Arc qu'il tient ce qu'il répète. C'est un *oui-dire* qu'il rapporte à un prince étranger, en confiant cette nouvelle à une lettre qui

ne subit aucun contrôle, et dans les journées d'enthousiasme qui suivirent le sacre, à la fin de juillet 1429, dans un moment où l'on croyait tout possible.

Enfin vient la déposition de Seguin, l'un des examinateurs de Poitiers. La voici. « La Pucelle annonça : 1^o que les Anglais seraient détruits et que le siège d'Orléans serait levé ; 2^o que le Roi serait sacré à Reims ; 3^o que Paris serait remis en l'obéissance du Roi ; 4^o que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre ⁴⁸. »

M. Martin regarde ce témoignage comme décisif, et avec un de ces commentaires commodes qui font dire aux témoins ce qu'ils ne disent pas, il affirme que Seguin n'a point déclaré que Jeanne devait accomplir ce qu'elle annonçait, « afin de ne pas se compromettre ». On va loin avec ce système d'interprétation. M. Quicherat répondra pour nous à M. Henri Martin : « Un théologien, dit-il, énonce bien quatre points comme le duc, mais pour lui, c'étaient des prédictions qu'il a toutes vues s'effectuer, puisqu'il dépose en 1456, et qu'alors les Anglais avaient été expulsés du royaume et le duc d'Orléans délivré. Tous ces témoins, à mes yeux, ne contrebalancent pas le duc d'Alençon ⁴⁹. »

Il y a ici entre les deux principaux champions de la nouvelle thèse sur Jeanne d'Arc un défaut d'entente qui doit être signalé. M. Martin abandonne le témoignage du duc d'Alençon comme inutile, M. Quicherat le retient comme nécessaire : « Tous les témoins ne sauraient le contrebalancer. » J'ai montré ce que pesait ce témoignage devant celui de Dunois, confirmé par les réponses de Jeanne dans ses interrogatoires.

Je crois avoir suffisamment établi que l'objection soulevée par M. Quicherat, amplifiée par M. Henri Martin, et acceptée, dans une certaine mesure, par plusieurs écrivains catholiques, n'a aucun fondement solide. Non, il n'est point exact de dire que Jeanne d'Arc n'a pas rempli toute sa mission. Sa mission était de vaincre les Anglais, de faire lever le siège d'Orléans, et de conduire le Roi à Reims pour qu'il fût sacré. Les voix l'ont assurée qu'elle accomplirait cette œuvre, elles ne l'ont pas trompée, elle l'a accomplie. Au-delà de Reims, la mission s'arrête, mais le rôle continue. Il continue en livrant Jeanne d'Arc aux chances de succès et de revers qui se rencontrent aussitôt que l'on rentre dans l'ordre naturel ; ses voix ne lui parlent plus que pour lui annoncer des épreuves, des malheurs, bientôt elles lui annoncent qu'elle sera prise, et elle déclare dans un de ses interrogatoires au procès de Rouen que, depuis qu'il lui fut révélé à

Melun qu'elle serait prise, « elle se rapporta le plus du fait de la guerre à la volonté des capitaines ».

VIII.

Comment concilier cette réponse de Jeanne avec l'opinion de M. Wallon et celle de M. de Carné, un des écrivains catholiques qui ont adopté en principe la thèse de M. Quicherat, en se réservant de l'expliquer à leur manière : « Dans ses plus mauvais jours, Jeanne est aussi fière et, à bien dire, aussi confiante que dans ses plus magnifiques triomphes ⁵⁰. » Vous voyez bien qu'elle n'a plus la même confiance et qu'elle sent que l'inspiration se retire d'elle, puisqu'elle s'abandonne pour le fait de guerre à la volonté des capitaines. Pour admettre une pareille version, il faudrait oublier en outre qu'après son échec devant Paris, la Pucelle exprima l'intention de rester à Saint-Denis et de suspendre ses armes dans le sanctuaire du vénérable patron de la France. Est-ce là de la confiance ? Quant à l'explication de l'insuccès de la mission de Jeanne présentée par M. de Carné et qui trouve grâce devant M. Henri Martin, nous la croyons inacceptable : « Si abondante et si extraordinaire que soit la grâce, dit l'écrivain catholique, elle ne saurait agir que dans la mesure où l'homme l'accepte et concourt à son action par l'usage de sa liberté. Or, cette acceptation avait été pleine et entière à Orléans, avait été incomplète, mais suffisante jusqu'à Reims, elle devint nulle de Reims à Paris ⁵¹. »

Si nous comprenons bien cette phrase, elle signifie que Jeanne représentait la grâce de Dieu, et que Charles VII et son entourage représentaient la liberté humaine qui, en repoussant Jeanne d'Arc, repoussa la grâce. Ce n'est pas ici le lieu de soulever cette grande et redoutable question de la grâce et de la liberté. Je ne ferai donc qu'une simple remarque qui suffit à ma thèse. On ne saurait assimiler, comme le fait M. de Carné, les rapports qui s'établissent entre Dieu et l'âme d'un homme, et ceux qui existent entre la volonté et Dieu et le cours des choses humaines. L'homme a cet incompréhensible et terrible privilège de pouvoir résister à la bonté de Dieu et de lui fermer son cœur, sans pourtant jamais se soustraire à sa puissance ; mais quand il s'agit d'un peuple, des destinées collectives d'une nation il n'en est plus de même, parce que Dieu, sans faire violence à la liberté humaine, peut leur

imprimer le cours qui entre dans ses desseins, dans les conseils de sa miséricorde, ou dans les conseils secrets de sa justice. Sans cela, cette phrase, si souvent répétée, de Fénelon : « L'homme s'agite et Dieu mène », n'aurait pas de sens ⁵². La solution proposée par M. de Carné n'est donc pas une solution. Ce n'est point parce que Charles VII refusa son consentement à la mission de Jeanne d'Arc que Jeanne d'Arc échoua dans la seconde partie de sa carrière, c'est parce que sa mission militante était terminée ; elle en avait encore une autre dans la prison où la confinèrent les Anglais, sa mission douloureuse.

La question de trahison devient dès lors inutile pour expliquer les revers de Jeanne d'Arc, la prise de l'héroïne devant Compiègne, et sa captivité, et elle doit être écartée. Je sais bien que M. Henri Martin, en admettant comme complètement authentique un récit de l'attaque de Paris, écrit par l'écuyer et le maître d'hôtel du duc d'Alençon, Perceval de Cagny, prétend établir que si Charles VII l'eût voulu, Paris était pris.

Mais d'abord Perceval de Cagny, comme le reconnaît, du reste, M. Quicherat, « écrit pour la plus grande gloire de son maître ». Tout son récit, en effet, est destiné à mettre en relief le duc d'Alençon. C'est le duc qui vient chercher Jeanne d'Arc dans le fossé où elle a été blessée. Elle veut retourner à l'assaut le lendemain ; mais le roi envoie l'ordre de se replier sur Saint-Denis. « Le duc d'Alençon veut tourner Paris, et, passant la Seine sur un pont qu'il avait fait jeter, recommencer l'attaque par la rive gauche. Le pont n'existe plus ; le roi l'a fait dépecer durant la nuit. »

C'était Charles VII, il importe de ne pas l'oublier, et non Jeanne d'Arc qui avait eu l'idée de tenter l'entreprise contre Paris. Il est donc contraire au bon sens de dire que Charles VII ait voulu faire manquer sa propre entreprise, plus contraire encore au bon sens de prétendre qu'il ait volontairement fermé devant son autorité la capitale de son royaume. La véritable explication de l'échec devant Paris, M. Michelet l'a donnée : « L'entreprise était imprudente. Une telle ville ne s'empporte pas par un coup de main ; on ne la prend que par les vivres ; or les Anglais étaient maîtres de la Seine par en haut et par en bas. Ils étaient en force et soutenus par bon nombre d'habitants qui s'étaient compromis pour eux ⁵³. » On faisait d'ailleurs courir le bruit que les Armagnacs, une fois maîtres de la ville, « feraient passer sur Paris la charrue », c'était l'expression. Les registres du parlement constatent que Charles VII espérait s'emparer de Paris « par comocion de peuple plus que par

puissance ou force d'armes ». Le mouvement n'eut pas lieu. « Voyant son attente trompée, la saison avancée, ne pouvant trouver de subsistances dans un pays dévasté, manquant d'argent et n'en osant exiger des villes nouvellement soumises, à qui il devait des soulagements et des grâces, le Roi prit le parti de retourner en Berry ⁵⁴. »

Voilà ce que dit le bon sens. Qu'il y ait eu une opposition à Jeanne d'Arc dans le conseil du Roi, nul doute à cela. La Trémouille, Regnault de Chartres, et la plupart des politiques lui étaient contraires. Mais l'opposition qu'ils lui firent, la jalousie coupable dont quelques-uns furent animés contre elle ne date pas du sacre, elle commença à l'heure même où la jeune fille inspirée se présenta. Seulement, jusqu'à Reims, Jeanne d'Arc domina les politiques ; après Reims, ce furent les politiques qui l'emportèrent dans les conseils de Charles VII, sans qu'on puisse cependant appuyer par une seule preuve positive et directe l'accusation qu'on porte contre eux, en prétendant qu'ils ont empêché Jeanne de prendre Paris, et qu'ils l'ont fait prendre elle-même devant les murs de Compiègne. Ainsi cette invention d'une trahison qui aurait arrêté Jeanne d'Arc dans sa mission n'est pas soutenable : d'abord parce qu'on n'en apporte aucune preuve ; en second lieu, parce qu'on ne réussit pas à établir que Jeanne d'Arc eut une mission après Reims ; en troisième lieu, parce que les échecs de Jeanne d'Arc et sa prise s'expliquent naturellement.

Reste une seule explication admissible, c'est celle que nous avons donnée ⁵⁵. Il ne faut pas conclure de ce que Jeanne d'Arc a reçu une mission de Dieu que tout ce que Jeanne d'Arc a dit ou fait dans sa vie appartienne à l'inspiration. Elle était inspirée quand il s'agissait de la mission qu'elle avait à remplir, mais elle avait conservé son libre arbitre d'après lequel elle agissait naturellement, quand elle n'agissait pas surnaturellement. Ses voix ne parlaient pas toujours, souvent elles se taisaient. Nous pensons, d'après les dépositions de Jeanne elle-même, qu'elles ne parlèrent presque plus, après Reims, que pour lui annoncer sa captivité prochaine, des revers et des épreuves, et dans sa prison pour la préparer au martyre ⁵⁶. Elle agissait alors sans être guidée par ses voix. Elle pouvait même agir contre les conseils de ses voix. C'est ce qu'elle fit quand elle quitta Saint-Denis pour aller assiéger la Charité, et, d'une manière plus marquée encore, quand elle sauta du donjon de sa prison de Beauvoir pour aller délivrer Compiègne, et quand elle consentit à l'espèce d'abjuration qu'on lui arracha au cimetière de Saint-Ouen.

J'ajouterai deux considérations. La première, c'est que cette explication, justifiée par l'étude attentive des textes, est conforme aux lois par lesquelles la Providence, qui ne reçoit de lois de personne, gouverne elle-même la conduite de ses desseins. Notre faible raison comprend que Dieu, qui est la raison même, fasse surnaturellement les choses qui ne peuvent être naturellement faites. La délivrance d'Orléans et le sacre du roi à Reims, qui sauvaient la France de la domination et de l'absorption anglaises, sont au nombre de ces choses. Une fois le roi Charles VII sacré à Reims, il suffisait à terminer la tâche, c'est-à-dire à chasser l'Anglais du territoire français ; il était donc logique que l'on rentrât dans l'ordre naturel. La sagesse de Dieu ne prodigue pas les moyens inutiles, elle fait ce qui est nécessaire.

La seconde considération, que M. Michelet a entrevue dans son *Histoire de France*⁵⁷ et que le savant Jésuite dont j'ai cité le travail a développée avec beaucoup de talent, n'est pas moins forte. Les voix avaient fait deux promesses à Jeanne d'Arc : qu'elle sauverait la France, et Jeanne d'Arc l'a sauvée ; qu'elle se sauverait elle-même et qu'elles la conduiraient en paradis. Eh bien, la seconde partie de la vie de Jeanne d'Arc, ses épreuves, ses défaites, sa captivité, son martyre, n'étaient-ils pas nécessaires au salut de Jeanne d'Arc, comme les victoires de Jeanne d'Arc jusqu'au sacre de Reims étaient nécessaires au salut de la France ? Certes, nous détestons l'injustice, l'iniquité et la basse et impitoyable cruauté des Anglais envers cette sainte et héroïque fille ; mais les conseils de vengeance et de fureur des vaincus d'Orléans et de Patay ne cachaient-ils pas les conseils de miséricorde de Dieu envers leur victime ? Ne la préservait-il pas par ces adversités et ces abaissements de ce souffle d'orgueil qui vient quelquefois ternir l'âme de ces créatures glorieuses par lesquelles s'accomplissent les desseins d'en haut, et qui perdrait jusqu'aux élus, si les élus pouvaient être perdus ? Ne l'épurait-il dans le creuset de la souffrance ? En un mot, le bûcher de Rouen, qui est devenu un piédestal dans l'histoire, n'était-il pas un degré qui la rapprochait du Ciel, et n'était-ce pas à cette pensée qu'elle répondait quand elle disait au moment de monter sur ce bûcher : « Où serai-je, ce soir ? » et qu'elle ajoutait : « Par la grâce de Dieu, je serai en paradis..... Non, mes voix ne m'avaient pas trompée ! »

Alfred NETTEMENT.

Paru dans la *Revue des questions historiques* en 1866.

-
- ¹ Lettre de Voltaire à M. de Breules, 29 juin 1735, citée par Renard, dans *Jeanne d'Arc ou la Fille du peuple au XV^e siècle*, p. 273.
- ² T. VI (1856), et dans l'écrit spécial publié postérieurement sous ce titre : *Jeanne Darc*. q vol. in-12.
- ³ Le règne de Charles VII d'après M. H. Martin et d'après les sources contemporaines (1888) ; Un dernier mot à M. H. Martin (1857). 2 br. in-8^o.
- ⁴ Article publié dans la livraison du 15 janvier 1838 et reproduit dans *Les fondateurs de l'unité française*, 2^e édit., 1856, t. I., p. 401-474.
- ⁵ Orléans, 1834 ; Paris, 1854.
- ⁶ 2 volumes in-8, 1860.
- ⁷ Tome II (1884).
- ⁸ *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (4850), p. 39 et suivantes.
- ⁹ Interrogatoire des 22 et 23 février. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 51, 65 et suiv.
- ¹⁰ Déposition de Simon Musnier, laboureur : « Dum erat puer, ipse infirmabatur, et ipsa Johanna et consolabatur. » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 424.
- ¹¹ « Ipsa Johanna tunc promiserat eidem testi dare lanas, ad finem ut diligentium haberet pulsandi completorias. » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 413.
- ¹² « Habebat verecundiam. » Déposition de Hauviette, la grande amie de Jeanne. *Procès*, t. II, p. 418.
- ¹³ Interrogatoire du 23 février. *Procès*, t. I, p. 52.
- ¹⁴ Interrogatoire du 15 mars. *Ibid.*, *Id.*, p. 171.
- ¹⁵ Interrogatoire des 21 février et 15 mars. *Ibid.*, *Id.*, p. 53, 170 et 171.
- ¹⁶ Interrogatoire du 15 mars. *Ibid.*, *Id.*, p. 170-171.
- ¹⁷ Interrogatoire du 27 février. *Ibid.*, *Id.*, p. 73.
- ¹⁸ Interrogatoire du 12 mars. *Procès*, t. I, p. 132.
- ¹⁹ « Daret ei alapas. » Déposition de Durand Laxart. T. II, p. 444.
- ²⁰ « Pauperibus vestibus rubeis. » Déposition de Jean de Metz. *Id.*, p. 430.
- ²¹ « Apportaverat stolam. » Déposition de la femme du charron chez laquelle Jeanne logeait à Vaucouleurs. T. II, p. 446.
- ²² Déposition de Jean de Metz. T. II, p. 436.
- ²³ « Sui fratres de paradiso. » Déposition de Jean de Metz. T. II, p. 437.
- ²⁴ Déposition de frère Jean Pasquerel. T. III, p. 103.
- ²⁵ *Ibid.*, *Id.*, p. 204-205.
- ²⁶ Déposition de Gobert Thibauill et de Marguerite la Touroulde. T. III, p. 74 et 86.
- ²⁷ Déposition du duc d'Alençon. *Procès*, t. III, p. 94.
- ²⁸ Déposition du duc d'Alençon. T. III, p. 98-99.
- ²⁹ Jean Chartier, t. IV, p. 74.
- ³⁰ Tome IV, p. 186.
- ³¹ *Histoire de France*, t. VI, p. 180-90.
- ³² T. VI, p. 196, 201, 215, *passim*.
- ³³ *Procès*, t. I. p. 241.
- ³⁴ Interrogatoire du 2 mai 1430. *Procès*, t. I, p. 394.
- ³⁵ « Dicebat se habere quatuor onera, eidelicet : fugare Anglicos, de facieudo regem coronari et consecrari Remis ; de liberando ducem Aurelianensem a manibus Anglicorum et de levando obsidionem positam per Anglicos ante villam Aurelianensem. » *Procès*, t. III, p. 99.
- ³⁶ *Procès*, t. IV, p. 20.
- ³⁷ « Dicit se missam a Deo ut Anglicos expellat. » *Procès*. t. V, p. 120.
- ³⁸ Lettre du 8 juin 1439 aux dames de Laval. *Procès*, t. V, p. 107.

-
- ³⁹ T. V, p. 132.
- ⁴⁰ Lettre à un prince étranger, fin de juillet 1429, *Procès*, t. V, p. 130.
- ⁴¹ *Procès*, t. I, p. 84.
- ⁴² *Histoire de France*, t. VI, p. 509.
- ⁴³ *Procès*, t. III, p. 16.
- ⁴⁴ Interrogat. du 13 mars. *Procès*, t. I, p. 148.
- ⁴⁵ Interrogat. du 15 mars. *Procès*, t. I, p. 168-69 et 262.
- ⁴⁶ *Procès*, t. I, p. 250.
- ⁴⁷ *Procès*, t. I, p. 57 et 260.
- ⁴⁸ *Procès*, t. III, p. 205.
- ⁴⁹ *Aperçus nouveaux*, p. 41.
- ⁵⁰ *Les Fondateurs de l'Unité française*, t. I, p. 465.
- ⁵¹ *Ibid.*, *id.*
- ⁵² M. Guizot a développé cette pensée avec la fermeté ordinaire de son jugement dans *l'Étude sur Shakespeare* qui précède la traduction des *Œuvres* complètes du grand poète : « Dieu, dans ce monde créé pour l'homme, a voulu que tout se fit par l'homme, et rien selon ses desseins. Dieu emploie la volonté humaine à accomplir les intentions que l'homme n'a point eues et à le laisser marcher librement vers un but que sa volonté n'a pas choisi. » T. I, p. 73.
- ⁵³ *Histoire de France*, t. V, p. 95.
- ⁵⁴ Bréquigny, préface du t. XIII des *Ordonnances*, p. XIII.
- ⁵⁵ Le R. P. Gazeau a développé cette thèse avec beaucoup de talent dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, livr. de janvier et de mars 1866.
- ⁵⁶ « Et le plus luy dient ses voix qu'elle sera délivrée par grant victoire, et après luy dient ses voix : "Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire, tu t'en vendras enfin en royaulme de Paradis." » *Procès*, t. I, p. 155.
- ⁵⁷ « Il fallait qu'elle souffrît. Si elle n'eût pas eu l'épreuve et la pacification suprême, il serait resté sur cette sainte figure des ombres douteuses parmi les rayons ; elle n'eût pas été dans la mémoire des hommes la PUCELLE D'ORLÉANS. Elle avait dit en parlant de la délivrance d'Orléans et du sacre de Reims : "C'est pour cela que je suis née." Ces deux choses accomplies, sa sainteté était en péril. Guerre, sainteté, deux choses contradictoires... » (*Histoire de France*, t. V, p. 98.)